

GUIDE DES ÉPREUVES DE PISTAGE

En vigueur le 1er janvier 2026



CANADIAN KENNEL CLUB

CLUB CANIN CANADIEN

REMERCIEMENTS

Mise à jour 2026 du Guide des épreuves de pistage

Le Guide des épreuves de pistage a été entièrement révisé grâce aux efforts soutenus du Conseil de 2025 ainsi que de plusieurs bénévoles dévoués.

- Audra Sinclair, pour la rédaction de la mise à jour 2026 et l'élaboration du nouveau contenu.
- Elizabeth Taylor, qui a contribué de façon importante et assuré l'exactitude du guide grâce à une révision approfondie.
- Laura McKay, pour ses précieuses contributions au contenu.

Des remerciements particuliers sont adressés à Amalie Bush, Karen Spalding et Norma Schaffer pour leur soutien et leurs contributions tout au long du processus de mise à jour. Leur aide a été grandement appréciée.

2013 : Création du premier Guide des épreuves de pistage

Nous tenons à souligner le temps, les efforts et l'expertise en pistage apportés par les personnes suivantes : Louise Weaver, Marie P. Babin, Gary Roe et Susan Coutts, ainsi qu'en partie les membres du Conseil de pistage, grâce à qui ce manuel a pu voir le jour.

Nous désirons également remercier Sue Sorensen et Allyson Fennell pour leur contribution supplémentaire à l'information contenue dans ce manuel. Un merci tout particulier à Elio Furlan et à son équipe du Club Canin Canadien pour la publication et la distribution de ce guide aux clubs et aux juges d'épreuves de pistage partout au Canada.

Les choses ne se réalisent pas simplement parce que nous le souhaitons; c'est grâce aux efforts de ceux et celles qui travaillent à bâtir un monde meilleur qu'elles deviennent réalité.

Merci à vous tous.

BUT

Le présent Guide a été élaboré dans le but d'aider les clubs à organiser une épreuve de pistage du CCC. Il ne remplace pas les *Règlements des épreuves de pistage* (REP), mais vise plutôt à clarifier les exigences et les documents associés à l'organisation de ce type d'épreuve.

Le Guide a pour objectif d'offrir une aide pratique au secrétaire de l'épreuve de pistage, au directeur de l'épreuve ainsi qu'au comité de l'épreuve, en fournissant des directives visant à assurer le déroulement adéquat et efficace de l'épreuve. Le Guide traite notamment du repérage des sites, de la tenue des tirages, de la préparation des programmes officiels et des catalogues ainsi que de l'équipement nécessaire.

On trouvera ci-joints des exemples de la correspondance et des formulaires exigés pour l'organisation d'une épreuve. À l'exception des horaires de traçage des pistes et du Registre des participants (fournis pour la commodité des utilisateurs), tous les formulaires peuvent être téléchargés à partir du site Web du Club Canin Canadien.

Des sections additionnelles destinées aux manieurs et aux traceurs de piste, ainsi que des renseignements généraux pertinents pour les participants aux épreuves de pistage, sont également incluses. Le but est de répondre aux questions les plus fréquentes et de réduire les contestations éventuelles.

La présente édition du Guide intègre certains extraits sélectionnés des *Règlements des épreuves de pistage 2026*. Ces extraits ont été expressément choisis pour souligner les exigences associées à certains rôles dans l'épreuve, ainsi que pour attirer l'attention sur des sujets importants liés à l'organisation et au déroulement de l'événement.

Il importe de noter que les règlements officiels des épreuves de pistage sont présentés séparément des suggestions, idées et conseils pratiques contenus dans le Guide. Cette approche vise à éviter toute confusion entre les exigences officielles et l'orientation offerte en soutien dans le présent Guide.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant local du Conseil des épreuves de pistage du CCC. Consultez le site Web du CCC au www.ckc.ca pour obtenir la liste des représentants du Conseil des épreuves de pistage partout au Canada.

Dernière mise à jour effectuée par le Conseil des épreuves de pistage de 2025 pour la publication de 2026.

Exemple : Règlement du CCC suivi de la mention du Guide entre parenthèses.

1.2.1 Une épreuve de pistage approuvée est un événement officiel tenu par un club en règle et reconnu par le CCC au cours duquel les chiens peuvent se qualifier en vue d'obtenir des titres.

(Le texte du Guide apparaît entre parenthèses après l'énoncé du règlement correspondant du CCC. Les références contenues dans le Guide ne doivent pas être interprétées comme des règlements.)

TABLE DES MATIÈRES

1	C'EST PARTI!	1
2	RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX	
	2.4 Publicité.....	1
3	RESPONSABILITÉS DES CLUBS	
	3.1 Assurance de l'événement, exonérations de responsabilité et ententes d'indemnisation	2
	3.2 Soutien aux juges et logistique	2
4	INSCRIPTIONS ET FIN DE L'ÉPREUVE	
	<i>Règlements des épreuves de pistage</i> (REP, chapitre 6)	
	4.1 Tirage des inscriptions, passage à un niveau supérieur et remboursements (REP, article 6.6).....	3
	4.2 Tirage des pistes (REP, article 6.12)	4
	4.3 Équipement et pistes (REP, article 10.3)	5
	4.4 Nouveau règlement pour 2026 – Passage à un niveau supérieur (REP, chapitre 6, article 6.6.5)	5
	4.5 Horaire du jugement (REP, chapitre 6.11)	6
5	SECRÉTAIRE DE L'ÉPREUVE	
	5.1.4 Contrat du juge	8
	5.2 Fin de l'épreuve (REP, article 6.13)	10
	5.3 Programme officiel (REP, chapitre 4)	10
6	PRÉSIDENT/DIRECTEUR DE L'ÉPREUVE	13
7	COMITÉ DE L'ÉPREUVE DE PISTAGE	14
8	LE TRACEUR DE PISTES	17
9	RENSEIGNEMENTS SUR LE MANIEUR	19
10	ANNEXE DU GUIDE	21
	(Assurez-vous de toujours consulter le site Web du CKC pour obtenir les formulaires officiels à jour, car il est possible que le Guide ne soit pas toujours à jour.)	

1 C'EST PARTI!

Le Club est un club officiel en règle reconnu par le CCC et admissible à tenir une épreuve de pistage.

Le Club dispose de terrains ou de zones urbaines qui conviennent à la tenue d'une épreuve.

Le Club possède un nombre suffisant de membres et de bénévoles pour organiser une épreuve.

- a. Secrétaire de l'épreuve.
- b. Directeur de l'épreuve/président de l'épreuve
- c. Comité de l'épreuve de pistage – cinq (5) membres.
- d. Traceurs de pistes.
- e. Postes additionnels au besoin, notamment des préposés au pistage.

Les officiels du club et les concurrents ont lu la version actuelle des *Règlements des épreuves de pistage* du CCC.

Ils utilisent le Guide des épreuves de pistage comme document de référence.

Nous souhaitons à chacune et à chacun une épreuve agréable et couronnée de succès!

La **publicité du club** est essentielle au succès de l'événement. Vous pouvez utiliser « Canuck Dogs », créer des pages dans les réseaux sociaux comme Facebook et partager des publications promotionnelles dans les médias sociaux pour transmettre l'information. Voir ci-dessous les règlements du CCC concernant la publicité.

2 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

2.4 Publicité

- 2.4.1 Un club auquel des dates prioritaires n'ont pas été accordées ne doit ni annoncer ni publier la date d'un événement qui n'a pas été approuvé par le CCC.
 - 2.4.2 Un club auquel des dates prioritaires ont été accordées pour un événement peut annoncer ces dates avant d'envoyer la Demande de date d'événement. Cela ne l'exempte pas, toutefois, de l'obligation d'envoyer le formulaire requis au CCC dans les délais prescrits.
 - 2.4.3 Un club ne doit pas annoncer le nom des juges tant qu'il n'a pas reçu du CCC la notification officielle de leur approbation.
-

3 RESPONSABILITÉS DES CLUBS

3.1 Assurance de l'événement, exonérations de responsabilité et ententes d'indemnisation

Lors de l'organisation d'épreuves sur le terrain ou d'épreuves en milieu urbain, il est essentiel de tenir compte de l'assurance de l'événement ainsi que des exonérations de responsabilité et des ententes d'indemnisation. Les clubs doivent discuter activement avec tous leurs membres des exigences d'assurance et des options qui s'offrent à eux, tout en reconnaissant que l'organisation d'événements comporte un risque inhérent de responsabilité. La façon la plus fiable d'obtenir des renseignements exacts et des conseils pertinents est de consulter votre assureur local, car les règlements et les exigences peuvent varier d'une province à l'autre.

Il importe de comprendre que les exonérations de responsabilité et les ententes d'indemnisation ne protègent pas toujours entièrement le club et ses membres contre les risques liés à la responsabilité. Pour garantir une plus grande sécurité, il est donc recommandé aux clubs d'effectuer des recherches approfondies et de faire preuve de diligence raisonnable pour toutes les questions touchant l'assurance d'événement et la protection en matière de responsabilité.

Il est recommandé aux clubs de demander aux propriétaires fonciers ou aux autorités responsables des terrains et des zones urbaines utilisés pour les épreuves d'examiner la police d'assurance de l'événement. Cet examen leur permet de confirmer que la police répond à leurs préoccupations et offre une protection adéquate. Le fait de confirmer que les propriétaires et les gestionnaires sont à l'aise avec le niveau de couverture contribue non seulement à établir un climat de confiance, mais aide également à prévenir les malentendus concernant la responsabilité lors des événements du club. Comme point de départ, le CCC offre un programme d'assurance par l'entremise de BFL CANADA services de risques et assurances inc. Des renseignements sont offerts sur le site Web du CCC.

3.2 Soutien aux juges et logistique

Le nombre de bénévoles pour aider les juges

Afin d'assurer le bon déroulement de l'événement, il est essentiel de disposer d'un nombre suffisant de bénévoles pour aider les juges. Les clubs doivent fournir suffisamment de traceurs afin que les juges ne soient pas retardés lors du démarrage de la piste avec les manieurs et les chiens. Une bonne planification et une coordination efficace permettront d'éviter les situations où un juge est forcé d'attendre parce qu'un traceur est occupé à terminer une autre piste à un autre endroit.

Transport des juges

Les modalités de transport des juges doivent être clairement planifiées. Certains juges peuvent préférer conduire leur propre véhicule, en particulier s'ils sont accompagnés de leurs propres chiens. Dans les situations où les juges ne souhaitent pas se déplacer par eux-mêmes, le club doit désigner une personne dont la seule responsabilité consiste à conduire, guider ou transporter le juge. Cette personne doit bien connaître le secteur afin d'assurer au juge un déplacement efficace et sans stress.

Repas et rafraîchissements pour les juges

Le jour du tracé de la piste, le club est chargé de fournir au juge un repas et des rafraîchissements. Pendant la réalisation du tracé, les pauses sont déterminées par le juge. Le jour de l'épreuve, le juge doit toujours avoir des rafraîchissements et des collations à sa disposition. (Se reporter au contrat du juge pour savoir si des ententes supplémentaires ont été conclues au préalable.)

Cartes et orientation des lieux

Pour la logistique de l'événement, il est essentiel de fournir une carte détaillée du secteur indiquant clairement l'emplacement de toutes les pistes. Il est important d'éviter que le conducteur, le juge ou la personne chargée d'accompagner les participants ne se perde. La personne responsable d'accompagner les participants doit comprendre qu'elle ne peut pas les dépasser et doit s'assurer que personne n'est laissé derrière, particulièrement aux intersections ou aux feux de circulation.

Fourniture de repères sur Google Maps ou Google Earth

Afin de faciliter la planification et l'évaluation, des repères Google Maps ou Google Earth marquant l'emplacement des terrains et des zones urbaines désignés pour l'épreuve de pistage doivent être fournis au juge plusieurs semaines avant la date prévue de l'épreuve. Cela permet aux juges de tracer les parcours à l'avance et de se faire une idée précise de la configuration, des dimensions, des obstacles et de toute autre information nécessaire concernant les zones d'épreuve désignées. Grâce à ces renseignements, les juges sont en mesure de mieux se préparer.

4 INSCRIPTIONS ET FIN DE L'ÉPREUVE (REP, CHAPITRE 6)

Tirages pour les travailleurs bénévoles

4.1 Tirage des inscriptions, passage à un niveau supérieur et remboursements (REP, article 6.6)

- 4.1.1 Règlements des épreuves de pistage (REP) 6.6.2 À la discrétion du club organisant l'épreuve, jusqu'à un tiers des places d'une épreuve d'un niveau particulier peuvent être **réservées aux travailleurs bénévoles du club qui ont travaillé lors des épreuves précédentes, tel que défini par le club**. Le nombre de places pouvant être mises de côté pour le tirage des travailleurs bénévoles est le suivant : aucune pour 1 à 2 pistes, une pour 3 à 5 pistes, deux pour 6 à 8 pistes, trois pour 9 à 11 pistes et quatre pour 12 pistes. Le tirage de ces places se tiendra immédiatement avant le tirage principal et les inscriptions des travailleurs qui n'ont pas obtenu une place lors du tirage qui leur était réservé seront ajoutées aux inscriptions du tirage général regroupant toutes les inscriptions, tel que décrit à l'article 6.6.1. Si un club choisit de mettre des places de côté pour ses travailleurs bénévoles, il doit le mentionner dans le programme officiel et indiquer, par niveau, le nombre de pistes qui seront réservées aux travailleurs.

(Définition d'un bénévole du club :

Cette règle a été mise en œuvre dans le but d'encourager le bénévolat et de reconnaître les personnes qui offrent leur aide. Le club organisateur doit définir clairement ce qui constitue un « bénévole du club », puisque le règlement précise que cette définition relève du club. Des définitions claires aident à comprendre le processus et sont susceptibles d'encourager davantage de personnes à participer aux événements futurs. Voici quelques exemples :

- Limiter l'admissibilité aux seuls membres actuels du club.
- Inclure tous les bénévoles qui ont offert leur aide au club lors d'événements précédents;
- Opter pour une combinaison de membres actuels du club et d'anciens bénévoles.

Il convient également de se demander si le club organisateur délivre des certificats de tirage pour travailleurs bénévoles aux personnes qui se portent volontaires. Le cas échéant, le certificat peut être utilisé lors d'une autre épreuve si la personne n'a pas obtenu de place lors de sa première tentative?

4.2 Tirage des pistes (REP, article 6.12)

Articles tirés au sort

4.2.1 (REP 6.12.5) Le club organisateur doit fournir suffisamment d'articles tirés pour le nombre de pistes tracées. Le tirage au sort se déroulera en présence de tous les participants à l'endroit et à l'heure prédéterminés. Si différents niveaux sont offerts le même jour, le club peut, à sa discrétion, tenir des tirages au sort à des heures distinctes. Le tirage au sort doit se dérouler comme suit :

- (a) Les articles tirés au sort seront numérotés et déposés dans un contenant adéquat où les articles ne sont pas visibles.
- (b) On demandera aux exposants, selon l'ordre du catalogue, de tirer un article au sort parmi ceux dans le contenant.
- (c) Les articles tirés au sort ne peuvent être réutilisés.
- (d) L'exposant conservera l'article tiré au sort.
- (e) Il ne doit pas y avoir de différences reconnaissables entre les articles.
- (f) Il revient au manieur du chien de tirer l'article du contenant.

(Une description détaillée du tirage figure dans ce chapitre; assurez-vous d'en bien connaître les exigences.) Le club organisateur fournira un nombre suffisant d'articles correspondant au nombre de pistes tracées. Ces articles seront identiques quant à leur taille et à leur texture, mais facilement identifiables par un numéro. Il ne doit y avoir aucun moyen de distinguer un article d'un autre. Les articles tirés au sort seront numérotés et déposés dans un contenant adéquat où ils ne sont pas visibles. On demandera aux concurrents, selon l'ordre du catalogue, de tirer un article au sort parmi ceux du contenant. Les articles de tirage sont destinés à être conservés par l'exposant; ils ne seront pas réutilisés. Les articles de tirage peuvent être des objets aussi simples que des balles de ping-pong, des morceaux de papier numérotés pliés de façon identique par le comité, ou encore de petits objets-souvenirs identiques, comme indiqué ci-dessus. Certains clubs aiment utiliser des articles de tirage liés à leur région ou à la saison, par exemple des œufs de Pâques à Pâques ou des mini-citrouilles à l'Halloween.)

4.3 Équipement et pistes (REP, article 10.3)

Articles

- 4.3.1 (REP 10.3.1) (f) Tous les articles de tous les niveaux doivent mesurer environ 10 cm x 15 cm (4 po x 6 po), ne doivent pas être de couleur qui fait très contraste à la couleur de fond et doivent pouvoir être facilement saisis par le chien si c'est de cette façon qu'il indique l'article.

(Afin de bien connaître toutes les règles concernant les « articles », veuillez lire ce chapitre dans son intégralité. Les articles doivent être en cuir, en métal, en bois, en plastique ou en tissu. Lors du choix des articles utilisés pour l'épreuve de pistage, gardez à l'esprit que certains chiens peuvent indiquer les articles en les rapportant ou en les prenant dans leur gueule; il faut donc éviter les objets susceptibles de causer des blessures ou des dommages.

- Les articles métalliques fabriqués en zinc ainsi que les articles en plastique qui se brisent facilement ne peuvent pas être utilisés.
- Les articles métalliques ne doivent pas être placés sur l'asphalte ou sur d'autres surfaces dures où une conduction thermique pourrait se produire. (Cela dépend évidemment des conditions météorologiques.)

De nombreux clubs ont pour tradition de permettre au manieur et au chien, après une piste réussie, de conserver leur dernier article de cuir en souvenir. Cet article peut être personnalisé avec le nom du club, la date de l'événement et même la signature du juge. Ces souvenirs, comme tous les articles de tirage, plaisent beaucoup aux participants, en particulier lorsqu'ils portent le numéro de la piste. Ces objets constituent de précieux rappels de l'accomplissement réalisé et de l'événement en soi.)

(Nouveau règlement pour 2026 – Passage à un niveau supérieur)

- 4.4 (REP 6.6.5) **À la discrétion du club organisateur de l'épreuve ou des épreuves**, si un chien inscrit à une épreuve de TD ou de UTD s'est qualifié à ce niveau à un événement précédent, le manieur peut passer à une épreuve de TDX ou de UTDX s'il y a une piste disponible, à condition que les règlements visant le tirage soient respectés et qu'il n'y ait pas de chien sur la liste d'attente. Des droits d'inscription additionnels s'appliqueront conformément au programme officiel, et l'article 6.6.5 s'appliquera également.

(Pour plus de clarté, l'expression « règles du tirage » renvoie à l'article 6.6 des *Règlements*. Veuillez vous reporter à cet article lors du tirage des inscriptions à l'épreuve.)

Fonctionnement du passage à un niveau supérieur

Exemples d'un chien qui se qualifie pour un passage du niveau TD ou UTD :

- 1) Fido est inscrit à une épreuve TD organisée par le club ABC une semaine avant l'épreuve tenue par le club XYZ, à laquelle Fido est également inscrit au même niveau. Le facteur clé est que les inscriptions du club XYZ sont maintenant closes. Dans ce scénario, Fido a réussi le niveau TD au club ABC et, comme le club XYZ n'a pas atteint un nombre complet d'inscriptions au niveau TDX, ou n'a pas de chien sur la liste d'attente TDX, ou dispose d'une piste TDX vacante parce qu'un autre chien a déjà obtenu son titre TDX lors d'une épreuve précédente et ne souhaite pas participer à l'autre épreuve TDX à laquelle il est inscrit, Fido peut passer au niveau TDX à l'épreuve du club XYZ.

-
- 2) Fido est inscrit à deux épreuves TD du club ABC; l'une a lieu le samedi et la seconde le dimanche.

Fido a réussi le niveau TD le samedi, et comme le club ABC n'a pas atteint un nombre complet d'inscriptions au niveau TDX, ou n'a pas de chien sur la liste d'attente TDX, ou dispose d'une piste TDX vacante parce qu'un autre chien a déjà obtenu son titre TDX lors d'une épreuve précédente et ne souhaite pas participer à l'autre épreuve TDX à laquelle il est inscrit, Fido peut passer au niveau TDX lors de la seconde épreuve du club XYZ, qui a lieu le dimanche. Si le club autorise les passages à un niveau supérieur, il doit être prêt à disposer de toutes les pistes TDX annoncées.

- 3) Le fait d'être admissible au passage à un niveau supérieur dans une épreuve ne signifie pas qu'une piste TDX ou UTDX additionnelle peut être offerte au-delà de ce qui a été annoncé dans le programme officiel.

4.5 Horaire du jugement (REP 6.11)

4.5.1 (REP 6.11.1) Lors de l'épreuve de pistage, tout club doit fournir un catalogue imprimé contenant la liste de tous les chiens inscrits et sur la liste d'attente, ainsi qu'une **section réservée aux passages à un niveau supérieur, conformément au libellé figurant à l'annexe, si cette option est offerte par le club organisateur**. Le catalogue doit contenir tous les renseignements indiqués à l'annexe 1. Le catalogue doit être distribué à chaque exposant avant le tirage des pistes, le jour de l'épreuve.

EXEMPLE de CATALOGUE

CLUB CANIN ABC

Rue x, Municipalité x, Canada H0H 0H0

ÉPREUVE DE PISTAGE – DATE

TD, TDX, UTD, UTDX

[Date de l'épreuve] [Nom du juge]

Participants à l'épreuve chien de pistage (TD)

N° piste	R/NR	N° de catalogue	
_____	_____	101	Nom enregistré du chien, n° d'enregistrement CCC, sexe, date de naissance, éleveur, père et mère, propriétaire(s), adresse, lieu de naissance [Canada ou autre], RACE
_____	_____	102	Nom enregistré du chien, n° d'enregistrement CCC, sexe, date de naissance, éleveur, père et mère, propriétaire(s), adresse, lieu de naissance [Canada ou autre], RACE
_____	_____	103	Nom enregistré du chien, n° d'enregistrement CCC, sexe, date de naissance, éleveur, père et mère, propriétaire(s), adresse, lieu de naissance [Canada ou autre], RACE

Participants à l'épreuve chien de pistage par excellence (TDX)

_____	_____	104	Nom enregistré du chien, n° d'enregistrement CCC, sexe, date de naissance, éleveur, père et mère, propriétaire(s), adresse, lieu de naissance [Canada ou autre], RACE
_____	_____	105	Nom enregistré du chien, n° d'enregistrement CCC, sexe, date de naissance, éleveur, père et mère, propriétaire(s), adresse, lieu de naissance [Canada ou autre], RACE

Participants à l'épreuve chien de pistage par excellence (TDX) sur la liste d'attente

_____	_____	001	Nom enregistré du chien, n° d'enregistrement CCC, sexe, date de naissance, éleveur, père et mère, propriétaire(s), adresse, lieu de naissance [Canada ou autre], RACE
-------	-------	-----	---

Dans le cadre de cette épreuve, le passage au niveau supérieur, du TD au TDX, est permis, conformément à l'article 6.6.5

_____ N° de catalogue TD _____ A été transféré à la piste TDX disponible

Dans le cadre de cette épreuve, le passage au niveau supérieur, du TD au TDX, est permis, conformément à l'article 6.6.5

Exemple de la manière de marquer un catalogue destiné aux officiels du CCC conformément à l'article 6.13 « Passages à un niveau supérieur »

2

Pas

No de catalogue TD 103 a été transféré à la piste TDX disponible.

5 SECRÉTAIRE DE L'ÉPREUVE

Ce poste réunit de nombreuses fonctions et responsabilités, comme en témoignent les quelque 19 références au terme « secrétaire » dans les *Règlements du CCC*. La personne occupant ce poste doit, entre autres tâches, soumettre au CCC les demandes relatives aux épreuves et aux juges, accepter les inscriptions, gérer les droits d'inscription, organiser le tirage et soumettre les documents et les versements de fin d'épreuve. Voici, à titre de référence rapide, les articles qui font mention des responsabilités du secrétaire :

5.1.1 Le **secrétaire de l'événement** doit être membre régulier en règle du CCC.

(REP 2.2.6)

5.1.2 Après avoir obtenu l'autorisation du CCC de tenir une épreuve de pistage, le club doit faire parvenir au CCC une **demande d'approbation des juges**. Le nom et l'adresse des personnes choisies pour faire fonction de juge, ainsi que l'épreuve ou les épreuves attribuées à chacune d'elles, doivent figurer dans la demande. (Voir l'exemple de formulaire de demande d'approbation des juges.)

(REP 3.1.1)

5.1.3 Une fois que l'approbation est accordée, le CCC avisera le club organisateur de l'épreuve que les juges ont été approuvés. Le **secrétaire de l'épreuve** doit ensuite faire parvenir à chaque juge approuvé une lettre de confirmation d'engagement fournie par le CCC, ainsi que tout autre renseignement pertinent que le club voudrait inclure. (Les communications par courriel constituent la méthode de correspondance privilégiée)

(REP 3.13)

5.1.4 Contrat du juge

(À cette étape, il est utile d'entreprendre une discussion avec le juge invité concernant les modalités et les attentes liées à sa participation. La présentation d'un « contrat du juge » officiel permet au club et au juge de définir clairement, d'examiner et de comprendre leurs responsabilités et leurs engagements respectifs. L'application de ces mesures garantit que les deux parties connaissent et acceptent les attentes liées à l'épreuve, ce qui favorise la transparence et la compréhension mutuelle. Un exemple de contrat du juge se trouve à l'annexe.)

5.1.5 Les inscriptions doivent être remises au **secrétaire de l'événement**, conformément aux indications figurant dans le programme officiel. En plus du courrier, le club peut également choisir d'accepter les inscriptions en main propre, par service de messagerie ou par courriel. Si le club choisit d'accepter les inscriptions par courriel, il peut également choisir d'accepter les virements électroniques pour le paiement des droits d'inscription. Les droits d'inscription doivent accompagner l'inscription du chien.

(REP 6.1.17)

5.1.6 Toute inscription doit être faite sur un formulaire d'inscription officiel du CCC et tous les renseignements précisés dans les présents règlements doivent y figurer. Le **secrétaire de l'épreuve** doit fournir les formulaires d'inscription. Tout chien qui ne correspond pas à son formulaire d'inscription sera disqualifié et les éventuels gains et droits d'inscription seront perdus. Si un acte d'inscription frauduleuse est prouvé, le propriétaire et/ou le manieur seront passibles de toute mesure disciplinaire jugée nécessaire par le Comité de discipline du CCC.

(REP 6.3.1)

(Voir le nouveau formulaire officiel d'épreuve de pistage du CCC pour 2026.) Aux termes de l'article 6.3.2 (i), les manieurs doivent inscrire les titres de pistage actuels du CCC obtenus par leur chien.)

5.1.7 Le **secrétaire de l'épreuve acceptera les inscriptions** à partir de la date de publication du programme officiel jusqu'à la date de clôture officielle. Aucune inscription ne sera acceptée après la date de clôture officielle. Un tirage au sort

(REP 6.5.1)

déterminera si un chien est inscrit à l'épreuve ou mis sur une liste d'attente. Le secrétaire de l'épreuve n'acceptera qu'une seule inscription pour chaque chien inscrit à une épreuve. Le secrétaire ouvrira toutes les inscriptions à mesure qu'elles sont reçues et mettra de côté les inscriptions en double pour un même chien dans le même niveau. Les inscriptions en double mises de côté ne seront pas incluses dans le tirage. Le secrétaire doit aviser chaque participant qu'il a reçu son inscription dans les deux (2) jours suivant la réception de l'inscription.

5.1.8 (REP 6.1.5) Aucune inscription **ne sera acceptée** si elle provient d'une personne qui n'est pas en règle avec le CCC le jour de la clôture des inscriptions. Une liste des personnes qui ne sont pas en règle sera affichée sur le site Web du CCC.

5.1.9 (REP 6.1.5) **Aucun chien** qui appartient en partie ou entièrement à un juge ou à un membre de sa famille immédiate ou du foyer, **ne doit être inscrit** à une épreuve de pistage où le juge agit à titre officiel. Le secrétaire de l'épreuve peut inscrire et manier un chien, cependant le **président de l'épreuve ne doit pas manier ni inscrire un chien ou agir à titre d'agent d'un tel chien à une épreuve où il agit à titre officiel.**

5.1.10 (REP 6.1.1) Un tirage au sort parmi toutes les inscriptions qui ne sont pas en double aura lieu dans les 48 heures de la date de clôture. Le **secrétaire de l'épreuve procédera au tirage des inscriptions** à la date, l'heure et le lieu précisés dans le programme officiel. Toute partie intéressée peut assister au tirage. Si le nombre limite d'inscriptions annoncées n'est pas atteint, le **tirage aura lieu seulement pour déterminer l'ordre indiqué dans le catalogue.**

(Voir l'article 6.6, Tirage des inscriptions, passage à un niveau supérieur et remboursements, pour connaître les règlements applicables.)

Un exemple de « Registre des inscriptions » figure à l'annexe.)

5.1.11 (REP 6.6.3) La **position sur la liste d'exposants** ou la liste d'attente sera fournie dans les 24 heures suivant le tirage. Toutes les inscriptions qui n'ont pas été tirées pour une place lors de l'épreuve doivent être énumérées sur la liste d'attente selon l'ordre de tirage des inscriptions. Au moment du tirage des pistes le jour de l'épreuve, des inscriptions tirées de la liste d'attente peuvent combler les places laissées vacantes par les chiens absents. Un chien absent désigne un participant qui n'est pas présent au moment du tirage des pistes.

(Aux fins des épreuves de pistage, chaque fois que les règlements font référence à la « position dans l'épreuve », cette expression désigne précisément l'ordre du catalogue. Chaque participant reçoit un numéro de catalogue en fonction de cet ordre. L'ordre du catalogue détermine la séquence dans laquelle les participants effectuent le tirage de leurs pistes.)

5.1.12 (REP 10.1.8) Il est interdit aux exposants d'entraîner leur chien sur les terrains de l'épreuve de pistage ou dans les zones urbaines désignées pour l'épreuve de pistage urbain dans les dix (10) jours précédant l'épreuve. Le **secrétaire de l'épreuve** doit aviser les participants acceptés de l'épreuve de l'emplacement des endroits désignés pour l'épreuve. Cela inclut un juge qui tient un atelier/séminaire à l'emplacement de l'épreuve de pistage (en terrain ou en zone urbaine) dans les dix (10) jours précédant l'épreuve. Ce règlement doit être publié dans le programme officiel de l'épreuve.

Les concurrents peuvent, par exemple, être informés de l'emplacement exact des terrains et des zones urbaines désignés pour les épreuves de pistage au moment ils sont avisés de leur acceptation à l'épreuve. Comme le catalogue exige la publication de l'emplacement exact de l'épreuve (par exemple une carte en format JPEG, les coordonnées GPS, l'adresse ou une liste d'itinéraires), les mêmes renseignements peuvent également être utilisés à cette fin.)

5.2 Fin de l'épreuve (REP 6.13)

5.2.1 (REP 6.13.1) Le **secrétaire de l'épreuve** du club organisant une épreuve de pistage en vertu des présents règlements doit, dans les 14 jours qui suivent la fin de l'épreuve, transmettre au CCC :

- (a) Un catalogue annoté.
- (b) Tous les formulaires d'inscription.
- (c) La feuille de tracé officiel pour chaque inscription portant la signature du juge.
- (d) Tout autre renseignement ou rapport exigé par le CCC.
- (e) L'attestation signée par le secrétaire de l'épreuve de pistage précisant le nombre de chiens possédant un numéro de compétition temporaire (TCN) qui ont été inscrits à l'épreuve, ainsi que le nombre total de chiens inscrits à l'épreuve.
- (f) Un versement qui doit inclure tous les droits pour chiens possédant un numéro de compétition temporaire et les droits d'enregistrement des résultats, tels qu'établis de temps en temps par le Conseil d'administration, et ce, pour chacun des chiens inscrits à l'épreuve. Si le CCC ne reçoit pas les résultats et le versement approprié, des frais administratifs, tels qu'établis de temps en temps par le Conseil d'administration, seront imposés au club.

En cas de CONDUITE ANTISPORTIVE et lorsqu'une plainte est déposée en vertu du présent article, le **secrétaire de l'épreuve** doit transmettre au CCC, dans un délai de 14 jours, un rapport complet de toute audience ou mesure prise en vertu du présent article.

5.3 Programme officiel (REP 4) (ne relève pas spécifiquement des fonctions du secrétaire)

5.3.1 (REP 4.1) Après avoir reçu l'autorisation d'organiser une épreuve de pistage tenue en vertu des présents règlements et obtenu l'approbation des juges sélectionnés, le club ou l'association doit préparer et distribuer un programme officiel au moins 30 jours avant la date d'acceptation/de clôture des inscriptions. Le programme officiel doit inclure les renseignements suivants :

- (a) La mention « Programme officiel » doit apparaître à la tête de la page couverture (ou sur la première page si elle sert de page couverture);
- (b) Le nom complet de l'association ou du club organisateur de l'épreuve;
- (c) La ou les dates et le type d'épreuve qui s'y déroulera;
- (d) L'énoncé « Cette épreuve est tenue en vertu des règlements du Club Canin Canadien »;
- (e) L'adresse postale du siège social du Club Canin Canadien et le nom de son directeur exécutif;
- (f) La liste des membres de l'exécutif du club ou de l'association qui organise l'épreuve;
- (g) Le nom complet, l'adresse postale et le titre de la personne à qui les inscriptions doivent être envoyées;
- (h) Le nom complet et l'adresse courriel du président du Comité de l'épreuve de pistage et de tout autre officiel de l'épreuve que le club ou l'association souhaite identifier dans le programme officiel;

-
- (i) Le nom complet et l'adresse courriel de chaque juge, ainsi que le nom de la ou des épreuves que chacun jugera;
 - (j) Un énoncé indiquant l'ordre du déroulement des épreuves, la date et l'heure de clôture des inscriptions ainsi que les droits d'inscription pour chacune des épreuves;
 - (k) L'énoncé suivant : « Un droit pour chien possédant un numéro de compétition temporaire, tel que préétabli par le Club Canin Canadien, doit accompagner le formulaire d'inscription de tout chien pour lequel un numéro d'enregistrement auprès du CCC ou un numéro d'inscription à l'événement (ERN) ne figure pas dans le formulaire d'inscription »;
 - (l) La liste complète des prix offerts, le cas échéant;
 - (m) Tout autre règlement jugé nécessaire pour la gérance de l'épreuve;
 - (n) Un énoncé comprenant le libellé de l'article 14.7;
 - (o) La date, l'heure et le lieu du tirage des inscriptions.
 - (p) L'heure ou les heures ainsi que le ou les lieux du tirage des pistes.
 - (q) À sa discrétion, le club peut choisir de permettre la participation de chiens de race croisée ou de races non reconnues. Si cette option est exercée, elle doit être indiquée sur la couverture du programme officiel;
 - (r) À la discrétion du club organisateur, les passages à un niveau supérieur peuvent être permis conformément à l'article 6.6.4.

5.3.2 (REP 4.2) Au moment de la distribution du programme officiel aux éventuels participants, le club doit transmettre deux (2) exemplaires du programme officiel au Club Canin Canadien; un exemplaire doit également être envoyé au président de l'épreuve, à chacun des représentants des épreuves de pistage et au membre du Conseil représentant la zone dans laquelle l'épreuve doit avoir lieu.

(Les clubs peuvent utiliser le courrier électronique; il n'est pas nécessaire d'envoyer des copies papier par la poste.)

5.3.3 (REP 10.1.8) Il est interdit aux exposants d'entraîner leur chien sur les terrains de l'épreuve de pistage ou dans les zones urbaines désignées pour l'épreuve de pistage urbain dans les dix (10) jours précédant l'épreuve. Le secrétaire de l'épreuve doit aviser les participants acceptés de l'emplacement des endroits désignés pour l'épreuve. Cette règle s'applique également à un juge qui tiendrait un atelier ou un séminaire sur le site de l'épreuve de pistage (en terrain ou en zone urbaine) dans les dix (10) jours précédant l'épreuve. Ce règlement doit être publié dans le programme officiel de l'épreuve.

5.3.4 (REP 6.1.17) Les inscriptions doivent être livrées au secrétaire de l'événement conformément aux indications figurant dans le programme officiel. À sa discrétion, en plus du courrier postal, le club peut choisir d'accepter les inscriptions transmises en main propre, par messagerie ou par courriel. Si le club choisit d'accepter les inscriptions par courriel, il peut également choisir d'accepter les virements électroniques pour le paiement des droits d'inscription. Toute inscription d'un chien à une épreuve tenue en vertu des présents règlements doit être accompagnée des droits d'inscription.

EXEMPLE – Programme officiel – Inscriptions

Clôture des inscriptions : Vendredi 26 septembre à 18 h, heure avancée du Pacifique

- Cette épreuve comporte un nombre limité d'inscriptions.

-
- Les inscriptions seront acceptées en main propre, par courrier/service de messagerie ou par courriel.
 - Les inscriptions ne doivent pas nécessiter de signature à la livraison, d'accusé de réception par courriel ou de procédure semblable.
 - Les inscriptions envoyées par courriel doivent être numérisées et transmises en pièce jointe au format PDF ou JPEG à whoever@sample.com.
 - La réception des inscriptions sera confirmée par courriel dans les deux jours suivant leur réception.
 - Les propriétaires sont responsables des erreurs figurant sur leurs formulaires d'inscription. Les formulaires incomplets ou incorrectement remplis ne seront pas acceptés.
 - Inscrire tous les titres de pistage du CCC, comme exigé.

EXEMPLE – Programme officiel – Paiements

- Les paiements par virement électronique peuvent être envoyés à whoever@sample.com Les virements électroniques seront déposés automatiquement. Si votre institution financière exige un mot de passe, utilisez : [mot de passe établi par le club].
- Libellez les chèques ou mandats-poste à l'ordre du club de pistage ABC. Les chèques postdatés ne sont pas acceptés.
- Le paiement doit accompagner chaque inscription. Le défaut de fournir le paiement entraînera le rejet de l'inscription.
- Les participants des États-Unis peuvent payer au moyen d'un mandat-poste en fonds canadiens ou d'un chèque personnel en dollars américains couvrant le montant total des frais. (Vérifiez auprès de l'institution financière de votre club si les paiements en dollars américains sont acceptés.)
- Des frais administratifs de 50 \$ s'appliqueront à tout chèque sans provision reçu. Le paiement par chèque sans provision sera considéré comme un non-paiement des droits d'inscription et constitue une infraction pouvant entraîner des mesures disciplinaires ainsi que l'annulation des récompenses par le CCC. Voir l'article 6.4.1.)\
- Le Comité de l'épreuve de pistage du club ABC se réserve le droit de refuser toute inscription.

EXEMPLE – Remboursements :

- Lorsqu'un chien inscrit est retiré après la date de clôture des inscriptions, un remboursement ne sera accordé que si la place vacante est acceptée par un participant sur la liste d'attente. Les droits d'inscription seront remboursés dans les 10 jours qui suivent l'épreuve à ceux dont le nom figure sur la liste d'attente, mais qui n'ont pas participé à l'épreuve. Par considération pour les autres participants, si vous êtes dans l'impossibilité de participer à l'épreuve, veuillez en aviser le secrétaire d'épreuve le plus tôt possible. (Voir l'article 6.6.6)

EXEMPLE – Tirage des inscriptions

- Un tirage au sort de toutes les inscriptions reçues avant la date et l'heure de clôture sera effectué afin de déterminer le placement/l'ordre du catalogue dans l'épreuve ou sur la liste d'attente.

-
- Le tirage aura lieu à 16 h le dimanche 28 septembre chez Sam's Bakery, Salmon Arm (Colombie-Britannique).
 - Les exposants seront avisés dans les 24 heures suivant la fin du tirage.
 - Le tirage des inscriptions suivra la procédure prévue aux articles 6.6.2 et 6.6.6 des *Règlements*.
 - Les femelles en chaleur peuvent participer, mais elles passeront en dernier. Veuillez en informer le secrétaire à votre arrivée ou, si possible, à l'avance.

EXEMPLE – Lieu de rassemblement et tirage des pistes

DATE ET HEURE

- Rendez-vous au OPQ Visitor Info Centre, 123 Railway Ave, Winter City (C.-B.).
- Fournir des indications routières ou des instructions de stationnement, au besoin.
- Tout participant principal absent à cette heure perdra sa place au profit du premier chien sur la liste d'attente présent.
- Les concurrents se rendront en convoi au lieu de l'épreuve et la première piste sera exécutée dès qu'elle aura atteint le temps de vieillissement requis.

Dîners aux frais des participants et récompenses

- Un rassemblement aura lieu après l'épreuve afin de discuter des pistes et de remettre les récompenses. Lieu à déterminer.

Généralités : Renseignements additionnels du club ABC ici.

Responsabilité et sécurité : Renseignements additionnels du club ABC.

6 PRÉSIDENT/DIRECTEUR DU COMITÉ DE L'ÉPREUVE

6.1.1 (REP 2.5.2) Tout club qui organise une épreuve de pistage doit nommer un comité de l'épreuve de pistage et un président du comité de l'épreuve de pistage.

(Selon les *Règlements*, les termes « directeur » et « président » du comité de l'épreuve de pistage désignent la même personne. Le directeur joue un rôle essentiel lors des épreuves de pistage; veuillez consulter les sections pertinentes des *Règlements des épreuves de pistage* décrivant ses responsabilités.)

6.1.2 Officiels et comités –

(REP 2.5)

(Cet article contient des renseignements additionnels concernant les fonctions et les responsabilités du **président du comité de l'épreuve** à l'égard des questions disciplinaires.)

6.1.3 (REP 6.1.8) Aucun chien qui appartient en partie ou entièrement à un juge ou à un membre de sa famille immédiate ou du foyer ne doit être inscrit à une épreuve de pistage où le juge agit à titre officiel.

Le secrétaire de l'épreuve peut inscrire et manier un chien, cependant le **président de l'épreuve** ne doit pas manier ni inscrire un chien ou agir à titre d'agent d'un tel chien à une épreuve où il agit à titre officiel.

6.1.4 (REP 12.1) Un grief contre un chien peut être déposé par un participant, un manieur ou tout membre du CCC ou du club ou de l'association qui organise l'événement comme suit :

- (a) Griefs – Le grief doit être présenté par écrit, sur un formulaire fourni par le CCC (ou un fac-similé), et remis au **directeur de l'événement** avant la fin de l'épreuve. Une audience doit avoir lieu pendant que toutes les parties en cause sont encore présentes. Tout grief doit être accompagné d'une caution. Cette caution sera remboursée si le grief est accueilli. Si le grief n'est pas accueilli, la caution sera transmise au CCC avec le rapport du comité de l'événement.

(Si une telle situation se présente, le **directeur** du comité de l'épreuve devra assumer les fonctions prévues dans le présent article; nous vous invitons donc à prendre connaissance de l'ensemble du chapitre.)

7 COMITÉ DE L'ÉPREUVE DE PISTAGE

7.1.1 (REP 6.9.1) Le **Comité de l'épreuve de pistage** de l'épreuve peut refuser toute inscription ou retirer tout chien de l'épreuve pour un motif valable. Dans de tels cas, le Comité doit présenter au Club Canin Canadien dans les deux (2) semaines suivant l'épreuve les raisons valables et suffisantes pour lesquelles il a jugé nécessaire de prendre cette mesure.

7.1.2 Un manieur qui fait preuve de conduite antisportive ou que l'on voit malmenier un chien avec le pied, la main ou autrement à quelque moment que ce soit sur les lieux d'une épreuve de pistage pendant le déroulement de l'événement peut se voir expulsé de l'épreuve par le **Comité de l'épreuve de pistage**.

7.1.3 (REP 10.1.1) Le terrain des épreuves de pistage sera choisi par le **Comité de l'épreuve de pistage** et doit avoir des aires individuelles de pistage réservées pour chaque chien inscrit.

7.1.4 (REP 10.1.2) Le **Comité de l'épreuve de pistage** doit essayer de tenir le bétail éloigné de l'aire de pistage durant les heures de l'épreuve.

7.1.5 (REP 10.1.3) Les **préposés** doivent veiller à ce qu'aucun exposant n'observe la piste qui lui est assignée pendant que le traceur prépare la piste en question. Si un exposant refuse de collaborer avec le préposé, cela donnera au juge de solides motifs de disqualifier le chien de cet exposant.

(Les préposés peuvent jouer un rôle important dans l'organisation de l'épreuve. Leurs responsabilités consistent notamment à s'assurer que chaque participant est prêt et disponible à l'heure prévue pour son parcours et à accompagner les

participants jusqu'à l'emplacement qui leur a été attribué. Ce poste ne relève pas spécifiquement du Comité de l'épreuve de pistage.

7.1.6 Feuilles de tracé

(REP 10.3.2)

- b) Il incombe au juge de préparer les pistes d'une épreuve avant celle-ci. Si le juge ne peut pas effectuer le tracé des pistes d'une épreuve, un membre **compétent du comité de l'épreuve** peut le faire.

Tâches additionnelles du directeur de l'épreuve et des membres du Comité

Les tâches additionnelles ci-dessous, qui sont supervisées par le directeur de l'épreuve et/ou les membres du Comité, **ne figurent pas dans les règlements officiels des épreuves de pistage du CCC**. Elles sont toutefois essentielles au bon déroulement et à l'organisation efficace de l'épreuve de pistage. Le directeur de l'épreuve peut déléguer ces tâches à d'autres bénévoles :

- Sélectionner des terrains d'épreuve (champ ou zone urbaine) et, au besoin, prenez rendez-vous avec les propriétaires et/ou les gestionnaires.
- offrir un cadeau de remerciement aux propriétaires après l'événement;
- organiser les rubans et les trophées (si offerts);
- recruter les traceurs environ deux (2) mois avant l'épreuve;
- confirmer, une semaine avant l'épreuve, les arrangements avec les propriétaires fonciers et les traceurs;
- préparer les horaires des traceurs et des bénévoles;
- être présent sur les lieux lors du tracé des pistes et le jour de l'épreuve;
- superviser la pose des pistes;
- accompagner le juge sur les pistes (si le juge le demande);
- veiller à ce que les piquets, les fanions et tout autre matériel requis soient fournis;
- veiller à ce que les piquets, les fanions et tout autre matériel requis soient ramassés après l'épreuve.

7.2 Sélection des terrains d'épreuve – Comité de l'épreuve de pistage

En terrain

Les épreuves en terrain, comme leur nom l'indique, se déroulent dans des zones rurales ou agricoles, généralement dans des champs appartenant à des agriculteurs. La couverture végétale convenant aux pistes TD et TDX peut être constituée d'herbe courte ou longue, de luzerne, de trèfle ou d'un mélange d'herbe et de mauvaises herbes. Les couvertures végétales qui se prêtent le moins bien aux épreuves de pistage sont les cultures de canola, de blé et d'autres formes de végétation grossière. Il faut surveiller la présence de sétaire, une herbe très dangereuse pour les chiens.

Une piste TD nécessite environ 5 acres, tandis qu'une piste TDX exige approximativement 10 acres. Lors de la sélection d'un terrain, le club organisateur doit également s'assurer qu'il y a suffisamment d'espace pour maintenir une distance minimale de 40 mètres entre les pistes proposées. Il faut également tenir compte de la distance empruntée par le traceur pour se rendre aux pistes et en revenir, de même que du trajet de la personne qui trace la piste secondaire des pistes TDX, tant pour l'entrée que pour la sortie. Il doit également être possible de

faire entrer et sortir le traceur, le manieur et le chien du terrain sans contaminer leur piste ou les pistes adjacentes. Il faut aussi tenir compte du fait qu'un terrain de forme irrégulière, par exemple triangulaire, peut nécessiter une superficie supérieure à celle normalement recommandée. Si, le jour du tracé, le juge estime qu'un terrain est inadéquat, peu importe qu'il ait déjà été utilisé ou non lors d'un événement précédent, le club devra trouver un terrain plus approprié.

L'équipement utilisé pour installer les fanions et les piquets des pistes est fourni par le club organisateur. En général, deux types de fanions/piquets sont utilisés, bien qu'il existe beaucoup d'autres options. Les petits fanions métalliques sont appelés « drapeaux de marquage ». Ils sont vendus en paquets et sont très économiques. Ils ne sont généralement pas utilisés pour le tracé des pistes principales puisqu'ils sont petits et plus difficiles à voir. Ils sont toutefois très utiles pour baliser les pistes croisées et aider le traceur de piste secondaire à entrer et sortir de la piste.

Les grands piquets les plus couramment utilisés sont appelés « piquets de clôture électrique ». Ils sont fabriqués de plastique et sont munis de tiges métalliques plus durables et plus faciles à enfoncer dans le sol. Ils mesurent environ de 4 à 6 pieds (1,20 m à 1,80 m) de hauteur et sont légers, ce qui est idéal pour le tracé des pistes. Les deux types peuvent être achetés dans les magasins de fournitures agricoles, chez Home Depot, Lowe's, etc.

- Un ensemble de piquets TD comprend : un fanion de départ, un fanion directionnel, cinq (5) piquets de virage et un ou deux piquets de fin (deux si le club préfère marquer la fin au moyen de deux piquets croisés), soit un maximum de neuf (9) au total.
- Un ensemble de piquets TDX comprend : un fanion de départ, huit (8) piquets de virage, deux (2) piquets d'articles, quatre (4) piquets de pistes croisées, un ou deux piquets de fin, pour un maximum de 17 au total (plus quelques drapeaux de marquage).

Il est essentiel que chaque ensemble de piquets utilisé pour les épreuves en terrain soit clairement identifié par couleur. Cela peut se faire en attachant à chaque ensemble des bandes de tissu de couleurs différentes en coton, en flanelle ou en tout autre matériau semblable. Un code de couleurs distinct aide à différencier la fonction et l'emplacement de chaque piquet pendant l'épreuve.

Dans un ensemble de piquets, le fanion de départ doit se distinguer facilement des drapeaux de virage grâce à une couleur unique. Dans le cas des ensembles TDX, il est important d'ajouter un code couleur distinct pour les piquets d'articles et les pistes croisées. Cette identification supplémentaire atténue les risques de confusion pour les traceurs, tant pendant leurs déplacements à travers les pistes que durant la pose des pistes.

Il est essentiel que les piquets soient bien visibles afin d'assurer l'efficacité du tracé et de la préparation des pistes. Une bonne visibilité permet aux traceurs de suivre avec précision les trajets prévus et de préserver l'intégrité du parcours. La visibilité peut être affectée par les conditions météorologiques, le relief du terrain, comme les collines, la hauteur de la couverture végétale, etc.

En zone urbaine

L'environnement des épreuves de pistage en milieu urbain comprend des sections couvertes de végétation composée d'herbe courte ou tondue, comme on en trouve normalement dans les secteurs urbains. Les zones non végétalisées peuvent être composées d'une combinaison de brique, de béton, de gravier, de sable, de paillis ou d'asphalte. Le chien peut également être appelé à travailler en présence de divers éléments de distraction, tels des bâtiments, des véhicules

stationnés, des poubelles, des tables de pique-nique, des poteaux, etc. En épreuve chien de pistage urbain (UTD), un escalier d'une ou deux marches est permis comme obstacle. En épreuve chien de pistage urbain par excellence (UTDX), les obstacles peuvent comprendre des escaliers, de petites clôtures ou des glissières de sécurité, et la piste peut pénétrer dans un bâtiment ouvert tel qu'un stationnement couvert. Les emplacements typiques pour les pistes urbaines comprennent les parcs de bureaux, les parcs industriels, les écoles, les campus et les parcs municipaux. Lors du repérage des emplacements, le club organisateur doit tenir compte des zones clôturées susceptibles de limiter l'utilisation des pistes. Comme pour les pistes en terrain, il faut prévoir la façon dont le traceur, le manieur et le chien entreront dans le secteur et en sortiront.

En milieu urbain, il peut également arriver que des piétons, parfois des chiens, et des véhicules circulent sur la piste pendant le déroulement de l'épreuve. Cela est considéré comme faisant normalement partie de l'environnement urbain.

Le club organisateur doit s'assurer qu'il dispose de suffisamment d'espaces convenables avant de postuler pour des épreuves de pistage urbain. En cas de doute quant à la convenance d'un emplacement, le club est encouragé à consulter son juge proposé ou un représentant des épreuves de pistage du CCC pour obtenir des précisions.

En raison de la nature particulière du pistage urbain, les fanions/piquets ne sont pas requis, à l'exception du fanion de départ, et aucune piste croisée n'est tracée.

Si, le jour du tracé de la piste, le juge estime qu'un secteur est inadéquat, peu importe qu'il ait déjà été utilisé ou non lors d'un événement précédent, le club devra trouver un secteur plus approprié.

*** Un horaire des bénévoles pour les épreuves de pistage figure à l'annexe.

8 LE TRACEUR DE PISTE

Le traceur occupe un poste clé. Aucune épreuve de pistage ne pourrait avoir lieu sans le précieux travail de ces bénévoles disposés à tracer les pistes des épreuves en terrain et des épreuves urbaines. Ce rôle, qui peut être très dur physiquement, exige un investissement de temps considérable aussi bien le jour du tracé que le jour de la pose de la piste, juste avant l'épreuve.

Le club organisateur de l'épreuve fournira au traceur un horaire pour le tracé et la pose des pistes.

8.1.1 Traceur

(REP 10.3.3)

- (a) Au début de la piste, **le traceur**, qui **ne doit pas être membre de la famille immédiate ou du foyer du manieur**, doit piétiner de fond en comble un espace d'environ un mètre carré et y demeurer immobile pendant une minute afin de créer une **aire de départ odorante**, puis tracer la piste désignée en marchant d'un pas normal. Il ne doit ni s'immobiliser ni traîner les pieds sur la piste.
 - (b) **Le traceur** doit placer un fanion ou un marqueur similaire pour marquer le début de la piste, et un autre 30 m (98 pi) plus loin afin d'indiquer la direction initiale de la piste pour l'épreuve TD. Après avoir laissé tomber le dernier article, le traceur doit avancer droit devant lui sur au moins 20 m (66 pi) puis quitter le parcours, conformément aux directives du juge données lors du tracé.
-

-
- (c) La feuille de tracé sera marquée d'un X à chaque endroit où le **traceur devra placer un article**.

8.1.2 Jour du tracé :

- Habillez-vous en fonction des conditions météorologiques et portez des chaussures appropriées.
- Vous aurez besoin d'une planchette à pince, de feuilles vierges, de crayons, de stylos et, facultativement, de surligneurs.
- Vous devrez faire un dessin ou un croquis cartographique de la piste qui vous est assignée, sous la supervision du juge, et suivre ce parcours le jour de l'épreuve. La carte devra, par exemple, indiquer les points de repère et les distances.
- Vous transporterez les piquets servant à marquer votre piste.
- Les articles de pistage ainsi que les articles de départ des épreuves urbaines vous seront remis le jour du tracé.
- N'oubliez pas de vous hydrater.
- Le tracé des pistes est une excellente occasion d'apprendre : n'hésitez pas à poser des questions et profitez bien de cette journée.

8.1.3 Jour de l'épreuve :

- AUCUN parfum.
- Apportez votre carte et vos articles.
- Soyez sur le terrain au moins 15 minutes avant l'heure prévue du début de votre parcours.
- Avant de vous diriger vers le fanion de départ, prenez un moment pour consulter votre carte et vos fanions afin de vous rafraîchir la mémoire.
- Assurez-vous d'avoir le ou les articles nécessaires en votre possession.
- Posez votre piste à l'heure selon votre horaire. Si vous êtes en retard pour poser votre piste, assurez-vous d'en informer le juge, le directeur d'épreuve ou la personne responsable, puisque cela affectera l'horaire.
- Tenez-vous du côté droit du fanion de départ (le fanion de départ sera à gauche de l'aire de départ odorante) pendant une minute en créant une zone d'odeur d'un mètre carré (3 pi x 3 pi). Marchez naturellement.
- Suivez toujours les instructions du juge concernant l'aire de départ odorante et la pose de la piste.
- À l'approche d'un piquet de virage, prenez un instant pour consulter votre carte et repérer le prochain fanion. Ne vous arrêtez pas sur le virage. Retirez le fanion/piquet et marchez naturellement jusqu'au prochain fanion/piquet, et ainsi de suite.
- Laissez tomber l'article à la fin de la piste, piétinez-le, et poursuivez votre marche sur une distance d'au moins 20 mètres dans la même direction avant de quitter la piste. Tous les niveaux de pistage comportent un article final. Les niveaux TDX, UTD et UTDX comportent plus d'un

article. Le juge vous indiquera où les articles doivent être placés. Tous les articles doivent être piétinés après avoir été déposés sur la piste.

8.1.4 Oups!

- Si vous avez oublié votre ou vos articles, ne paniquez pas; informez-en **discrètement** le directeur d'épreuve ou le juge.
- Si vous avez oublié de déposer un article, ne paniquez pas et ne tentez pas de corriger la situation; informez-en **discrètement** le directeur d'épreuve ou le juge.
- Si vous avez oublié de retirer un fanion/piquet, **ne revenez pas sur vos pas pour le récupérer**; laissez-le en place et informez-en **discrètement** le directeur d'épreuve ou le juge.
- Si un problème survient, informez-en le directeur d'épreuve ou le juge à l'écart des exposants et restez discret sur le sujet. Ceux-ci s'en occuperont.
- Si vous avez commis une erreur, rappelez-vous que vous n'êtes pas seul — plusieurs personnes se sont déjà trouvées dans la même situation avant vous, et plusieurs autres s'y retrouveront encore. L'erreur est humaine, et il n'y a aucune raison de vous sentir embarrassé ou inquiet.
- Les juges possèdent une grande expérience dans la gestion de ce type de situation. Soyez assuré qu'ils sauront exactement comment intervenir, peu importe la situation. Faites confiance à leur expérience et à leurs conseils tout au long de l'épreuve.

9 RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DU MANIEUR

Il incombe au manieur de lire attentivement la version courante des *Règlements des épreuves de pistage*. Afin d'aider les manieurs à s'y reporter facilement, voici quelques extraits qui mettent en évidence certains sujets fréquemment consultés. Ces articles ont pour but d'offrir un accès rapide aux renseignements essentiels pouvant être pertinents le jour de l'événement.

9.1.1 Possibilités de poser des questions

Les juges ont votre succès à cœur et souhaitent vous voir réussir. Avant de commencer votre piste, le juge vous demandera si vous avez des questions. C'est le moment tout indiqué pour obtenir des éclaircissements ou dissiper les incertitudes concernant les règlements ou les procédures. De plus, comme les juges s'adressent souvent à tous les participants pendant le tirage, cela représente des occasions supplémentaires de poser des questions.

(REP 10.2)

9.1.2 Colliers, harnais, laisses et vêtements protecteurs

(En ce qui concerne l'équipement requis et l'équipement interdit le jour de l'épreuve, toute l'information contenue dans la mise à jour 2026 des *Règlements* figure dans le présent article.)

9.1.3 Sur la piste

(REP 10.5)

(Il s'agit d'une section importante que le maître-chien doit respecter, car

elle explique certains comportements à adopter et à éviter pendant le travail sur la piste.)

9.1.4 Le manieur (REP 10.5.1)

- (a) **Guider** se définit comme un comportement du manieur, qui influence ou détermine la direction prise par le chien. Il est interdit de guider le chien et ce comportement entraînera une note d'échec. La décision d'attribuer une note d'échec pour avoir guidé un chien est laissée à l'entière discrétion du juge. Le travail d'équipe et la manipulation de la longe font partie intégrante du pistage. Toute mesure évidente qui, de l'avis du juge, modifie ou influence la direction prise par le chien peut être considérée comme du guidage et entraîner une note d'échec.

(Si vous n'êtes pas certain des autres comportements qui pourraient être considérés comme du guidage, demandez des précisions au juge lors du tirage ou avant de commencer votre piste.)

9.1.5 Eau (REP 10.6)

- (a) Le manieur peut apporter une bouteille d'eau scellée à l'usine que le juge peut examiner avant que le manieur et le chien ne partent sur la piste. Le manieur peut, à sa discrétion, offrir cette eau au chien en tout temps sur la piste. Cependant, si, de l'avis du juge, de l'eau est offerte trop souvent au chien par rapport aux conditions de pistage, le juge peut donner une note d'échec au chien pour ne pas travailler.
- (b) Après avoir informé le juge que le chien a besoin d'eau, le manieur peut s'approcher du chien et lui donner à boire, après quoi le chien doit continuer à travailler de lui-même avec un encouragement verbal seulement.

(Conformément aux règlements régissant la relance d'un chien sur la piste (article 10.5), le manieur ne doit pas pointer le sol après avoir donné de l'eau à son chien. Cela serait considéré comme du guidage. Après que le chien ait bu de l'eau, il doit repartir sur la piste avec un encouragement verbal seulement.

9.1.6 Le chien (REP 10.5.2)

- (a) Le chien doit être en longe d'une longueur de 5 m (16 pi) à 15 m (49 pi). Une distance minimale de 3 m (10 pi) entre le manieur et le chien doit être respectée. Le chien doit travailler à une distance lui permettant d'effectuer librement son travail sans être influencé par la proximité du manieur, lequel peut ajuster la longueur de la longe selon les conditions et les obstacles afin de ne pas nuire au travail du chien. Article 10.5.2 Le chien (a) Le chien doit être en longe d'une longueur de 5 à 15 m (16 à 49 pi). Une distance minimale de 3 m (10 pi) entre le manieur et le chien doit être maintenue. Le chien doit travailler à une distance lui permettant d'effectuer librement son travail sans être influencé par la proximité du manieur; ce dernier peut ajuster la longueur de la longe en fonction des conditions et des obstacles, de manière à ne pas entraver le travail du chien.

(Si le manieur estime que le travail du chien est entravé en raison d'une longe emmêlée, ou que ce dernier risque de se blesser, il peut s'approcher rapidement pour la démêler, après quoi le chien doit reprendre le travail de lui-même à partir de cet endroit, avec encouragement verbal

seulement, conformément à la règle concernant l'abreuvement. Le démêlage de la longe est laissé à la discrétion du manieur.)

- 9.1.7 Réussite ou échec
Le pistage est une activité exigeante.

« Si c'était facile, tout le monde le ferait. »

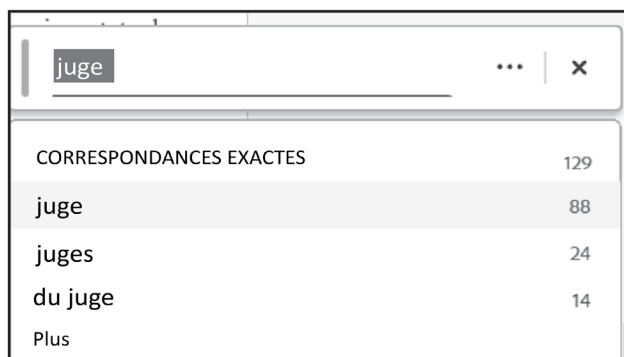
Il est important de reconnaître les efforts et le dévouement que vous et votre chien avez investis pour arriver jusqu'ici. Chaque niveau représente un défi encore plus grand et le taux de réussite devient de plus en plus faible; soyez donc fier du chemin parcouru.

Il est naturel de se sentir découragé, surtout lorsqu'on subit un revers, mais souvenez-vous que l'aspect essentiel de la pratique du pistage est le plaisir et le travail d'équipe entre vous et votre chien. Si votre chien est heureux et engagé dans la recherche d'une personne mystérieuse, qu'il suit son odeur et joue le jeu de la chasse aux articles, alors vous connaissez déjà du succès. Continuez, n'abandonnez pas.

10 ANNEXE DU GUIDE

Un conseil utile pour rechercher un sujet en particulier dans les *Règlements* ou le *Guide* téléchargé en format PDF :

En appuyant simultanément sur la touche « Ctrl » et la lettre « F » (« Find »), une fenêtre de recherche apparaît. Tapez-y le mot principal du sujet que vous recherchez, par exemple « juge », puis utilisez les touches fléchées situées dans la fenêtre de recherche pour naviguer parmi les articles du document PDF contenant le mot « juge ».



Recherche de fichiers et de documents de ressources sur le pistage sur le site Web et dans les courriels du CKC

CKC.ca/fr > Clubs > Ressources-pour-les-clubs.

CKC.ca/fr > Événements > Formulaires-événements > (faites défiler la page, car cette section contient de nombreuses ressources et documents utiles).

COURRIEL : Information@ckc.ca

À L'ATTENTION DE : Expositions et concours

L'annexe comprendra des exemples de formulaires officiels du CKC, les lettres transmises par le CKC au club ainsi que la correspondance entre le club et le CKC, les juges et les participants, etc.

Annexe 1 – Catalogue

Le catalogue doit contenir les renseignements mentionnés ci-dessous.

Les renseignements suivants doivent être imprimés sur la page couverture du catalogue :

- ☐ 1. Le nom du club qui organise l'épreuve;
- ☐ 2. Le nombre exact et le type d'épreuves offertes;
- ☐ 3. Les dates des épreuves;
- ☐ 4. L'énoncé « Cette épreuve est tenue (ces épreuves sont tenues) en vertu des règlements du Club Canin Canadien. »

Les renseignements ci-dessous doivent figurer dans le catalogue, mais pas nécessairement sur la page couverture. Il est préférable qu'ils soient indiqués à la première page (excluant la face intérieure du plat recto) :

- ☐ 1. Le lieu exact de l'épreuve.
- ☐ 2. Une liste des membres de l'exécutif du club et l'adresse du secrétaire de l'événement.
- ☐ 3. Une liste des membres du comité de l'épreuve, y compris l'adresse électronique du président de l'événement.
- ☐ 4. Une liste complète des juges ainsi que leur adresse électronique.
- ☐ 5. Une liste des engagements de chaque juge pour chaque journée.

Le libellé suivant sera placé en tant que section du catalogue sous la liste des chiens inscrits ou des chiens sur la liste d'attente (le cas échéant), dans le même format.

- ☐ (a) Dans le cadre de cette épreuve, le passage au niveau supérieur, du TD au TDX, est permis, conformément à l'article 6.6
ou
- ☐ (b) Dans le cadre de cette épreuve, le passage au niveau supérieur, du UTD au UTDX, est permis, conformément à l'article 6.6.5
- ☐ (c) S'il y a un passage du niveau TD ou UTD à un niveau supérieur, le secrétaire du club peut inscrire à la main les renseignements devant figurer dans le catalogue annoté.

EXEMPLE de CATALOGUE

CLUB CANIN ABC

Rue x, Municipalité x, Canada H0H 0H0

ÉPREUVE DE PISTAGE – DATE

____ TD, ____ TDX, ____ UTD, ____ UTDX
[date de l'épreuve] [nom du juge]

Participants à l'épreuve chien de pistage (TD)

N ^o piste	R/NR	N ^o de catalogue	
____	____	101	____ Nom enregistré du chien, n ^o d'enregistrement CCC, sexe, date de naissance, éleveur, père et mère, propriétaire(s), adresse, lieu de naissance [Canada ou autre], RACE
____	____	102	____ Nom enregistré du chien, n ^o d'enregistrement CCC, sexe, date de naissance, éleveur, père et mère, propriétaire(s), adresse, lieu de naissance [Canada ou autre], RACE
____	____	103	____ Nom enregistré du chien, n ^o d'enregistrement CCC, sexe, date de naissance, éleveur, père et mère, propriétaire(s), adresse, lieu de naissance [Canada ou autre], RACE

Participants à l'épreuve chien de pistage par excellence (TDX)

____	____	104	____ Nom enregistré du chien, n ^o d'enregistrement CCC, sexe, date de naissance, éleveur, père et mère, propriétaire(s), adresse, lieu de naissance [Canada ou autre], RACE
____	____	105	____ Nom enregistré du chien, n ^o d'enregistrement CCC, sexe, date de naissance, éleveur, père et mère, propriétaire(s), adresse, lieu de naissance [Canada ou autre], RACE

Participants à l'épreuve chien de pistage par excellence (TDX) sur la liste d'attente

____	____	001	____ Nom enregistré du chien, n ^o d'enregistrement CCC, sexe, date de naissance, éleveur, père et mère, propriétaire(s), adresse, lieu de naissance [Canada ou autre], RACE
------	------	-----	--

Dans le cadre de cette épreuve, le passage au niveau supérieur, du TD au TDX, est permis, conformément à l'article 6.6.5

____ N^o de catalogue TD ____ A été transféré à la piste TDX disponible.

Voici un exemple de la documentation initiale envoyée au Club Canin Canadien pour demander l'autorisation de tenir une épreuve de pistage et obtenir l'approbation des dates.

Il est également approprié, à ce moment, de demander les formulaires et articles de papeterie nécessaires.

CLUB CANIN ABC
Rue x, Municipalité x, Canada H0H 0H0

Date

Division des expositions et concours du CCC, 5397, avenue
Eglinton O., bureau 101, Etobicoke (Ontario) M9C 5K6

Objet : Épreuve de chien de pistage [date]

Veuillez trouver ci-joint les formulaires de demande suivants
concernant l'événement mentionné ci-dessus :

- Demande de tenue d'un événement régi par les Règlements
du CCC
- Formulaire de demande de fournitures

Veuillez agréer nos salutations distinguées,
Secrétaire de l'épreuve, Club canin ABC
[numéro de téléphone de jour et adresse électronique]

p. j.



CANADIAN KENNEL CLUB

CLUB CANIN CANADIEN

5397 EGLINTON AVE. BUREAU 101, ETOBICOKE (ONTARIO) M9C 5K6 TÉL 416-675-5511 1-855-364-7252 www.ccc.ca

DEMANDE DE DATE D'ÉVÉNEMENT – Concours - Épreuves

Directives

- Toutes les parties obligatoires de la demande doivent être remplies.
- La demande doit être signée.
- Une lettre de consentement est requise de la part du club toutes races lorsqu'un événement est tenu en même temps qu'un événement toutes races.
- Les demandes incomplètes seront retournées.
- La demande doit être reçue au moins 180 jours avant la date de l'événement.

Nom du club

Numéro du club

Type d'événements	Nbre d'événements par jour	Dates	Classes et catégories (le cas échéant)
Concours d'agilité			
Concours sur le terrain pour beagles			
Épreuve de poursuite sur leurre			
Épreuve de chien de trait			
Épreuve de chasse sous terre			
Épreuve de rapport d'objet			
Exposition de conformation après concours sur le terrain			
Concours de travail sur troupeau			
Concours de course sur leurre			
Épreuve de chasse pour chiens d'arrêt			
Épreuve à l'eau pour chiens d'arrêt			
Concours sur le terrain pour chiens d'arrêt			
Concours sur le terrain pour retrievers			
Épreuve de chasse pour retrievers			
Concours de travail de flair			Clubs must offer: ☐ Instinct ☐ Novice ☐ Open ☐ Excellent ☐ Master
Concours sur le terrain pour épagneuls			
Épreuve de chasse pour épagneuls			
Épreuve à l'eau pour épagneuls			
Épreuves pour chiens sprinter			
Épreuve de pilotage			
Épreuve du certificat de travail			
Autre :			

À l'usage du bureau

RACES ET LIEUX

Races : _____

Lieu de l'événement : _____ ☐ Intérieur ☐ Extérieur ☐ Les deux

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Événement tenu conjointement avec: _____ (nom du club) (annexez lettre de consentement)

Concours d'agilité - lieu (fournir dimensions et surface de l'enceinte) : _____

Bétail : _____

OFFICIELS

Secrétaire de l'événement : _____ N. d'adhésion au CCC : _____

Adresse : _____ Adresse Electronique : _____

Directeur(trice) de l'événement : _____ N. d'adhésion au CCC : _____

Président(e) : _____ N. d'adhésion au CCC : _____

Vice-président(e) : _____ N. d'adhésion au CCC : _____

Secrétaire : _____ N. d'adhésion au CCC : _____

Trésorier(ière) : _____ N. d'adhésion au CCC : _____

Date _____ Nom et titre – membre de l'exécutif du club ou secrétaire de l'événement _____ Signature – membre de l'exécutif du club ou secrétaire de l'événement _____

Date de réception _____ Numéro de référence _____ Date d'approbation _____ Approuvée par le CCC _____

Voici un exemple de lettre que le Club Canin Canadien fera parvenir à votre club une fois l'événement approuvé. Vous devrez alors communiquer avec votre futur juge relativement à son affectation à l'événement et transmettre votre demande de fournitures au CCC.

CANADIAN KENNEL CLUB®



CLUB CANIN CANADIEN^{inc}

5397 EGLINTON AVE W, SUITE 101, ETOBICOKE, ON, M9C 5K6 | TEL (416) 675-5511 | 1 (855) 364 - 7252 | www.ckc.ca

Le 9 novembre 2011

Club canin ABC

Rue x

Municipalité x, Canada H0H 0H0

Madame, Monsieur,

Numéro de référence : ABCDEFG

Nous vous remercions d'avoir soumis une demande de date d'événement au Club Canin Canadien. Nous sommes heureux de vous informer que les événements suivants ont été approuvés. Si vous avez besoin de formulaires de demande de date d'événement supplémentaire, veuillez consulter la section Formulaires/Expositions et concours de notre site Web ou communiquer avec le bureau des commandes.

Type	Date	Lieu	N ^o d'événement
Épreuve	[Date, 2012]	[Municipalité]	ABCDEFG
de pistage			

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le siège social du CCC, Service de planification des événements, Division des expositions et concours.

Veuillez agréer nos salutations distinguées,
Le Club Canin Canadien

Coordonnateur des événements
Division des expositions et concours



JUDGING PANEL APPLICATION (Specialty Conformation Shows, Trials or Tests) DEMANDE D'APPROBATION DES JUGES (Expositions pour races spécifiques, concours ou épreuves)

Name of Club: _____ Club No.: _____
Nom du club: _____ N° du club: _____

Type of Event: _____ Date of Events: _____
Type d'événement: _____ Date de l'événement: _____

If your judging panel includes an individual who is not currently a CKC licensed judge, please ensure that an Application for Field Trial or Test Judge is submitted with this application for that person.

Si la groupe de juges comprend un particulier qui ne détient pas l'autorisation de juger du CCC, veuillez annexer à la présente une demande d'approbation pour juger en concours ou une épreuve pour la personne en question.

OBEDIENCE - please ensure that each Obedience Trial judge listed on this application is assigned to a specific event number.

OBÉISSANCE : Veuillez vous assurer qu'un numéro d'événement précis est attribué à chaque juge de concours d'obéissance dont le nom figure sur cette demande.

For Office Use À l'usage du bureau	Complete Name and Address of Judges Nom et adresse complète des juges	Proposed Assignments (Breeds/Award/Classes/Stakes) Engagements proposés (races/prix/classes/sweepstakes)

For Office Use Only/
À l'usage du bureau

Note: Once approved, alterations to the judging panel are not permitted without CKC approval.
Note: Une fois que les juges sont approuvés, un changement de juge n'est pas permis sans l'approbation du CCC.

Date	Signature of Club Officer or Event Secretary/ Signature d'un membre de l'exécutif du club ou du secrétaire de l'événement	Title/Titre	Membership #
			E-mail

For office use only/À l'usage du bureau

Comments / Commentaires : _____

Judges to be observed / Juges à observer : _____

Date Received Date de réception	Reference Number Numéro de référence	Date Approved Date d'approbation	Approved by CKC Approuvée par le CCC
------------------------------------	---	-------------------------------------	---

152-10-73 09/18
Copy/Copie 1 - CKC/CCC
Copy/Copie 2 - CKC/CCC
Copy/Copie 3 - Club

Voici un exemple de lettre d'approbation d'un juge, que le CCC vous fera parvenir une fois votre juge approuvé. Cette lettre ainsi que la page suivante précisant exactement les classes approuvées doivent être envoyées à votre juge dès la réception de cette lettre.

CANADIAN KENNELCLUB®



CLUB CANIN CANADIEN™

5397 EGLINTON AVE W, SUITE 101, ETOBICOKE, ON, M9C 5K6 | TEL (416) 675-5511 | 1 (855) 384 - 7252 | www.ckc.ca

Le 9 décembre 2011

Club canin ABC
Rue x
Municipalité x, Canada, H0H 0H0

Madame, Monsieur,

Numéro de référence : ABCDEFG

Votre demande de juge pour l'épreuve de pistage qui aura lieu le [date en 2012]
à [Municipalité] a été approuvée.

Type	Date	Lieu	N° d'événement
Épreuve de pistage	[Date, 2012]	Municipalité x	ABCDEFG

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le siège social du CCC,
Service de planification des événements, Division des expositions et concours.

Veuillez agréer nos salutations distinguées,
Le Club Canin Canadien

Coordonnateur des événements
Division des expositions et concours

Voici un exemple de la lettre envoyée à votre juge éventuel afin de vérifier sa disponibilité pour juger lors de votre prochaine épreuve.

CLUB CANIN ABC
Rue x, Municipalité x, Canada H0H 0H0

Date

M. [Mme] Juge éventuel

Adresse

Ville, province, code postal

Madame, Monsieur,

Au nom de la direction du Club canin ABC, nous désirons vous inviter à officier à titre de juge lors de notre épreuve de pistage qui aura lieu le [date]. Veuillez nous faire savoir dès que possible si vous êtes disponible à cette date. Vous trouverez en pièce jointe un contrat à remplir pour nos dossiers. Nous vous remercions à l'avance du temps et de l'attention que vous porterez à cette invitation.

Veuillez agréer nos salutations distinguées,

Club canin ABC

Secrétaire de l'épreuve

[numéro de téléphone de jour et adresse électronique]

p. j.

Voici un exemple de contrat que votre club demandera à votre juge de remplir une fois qu’il a accepté de juger lors de votre prochaine épreuve. Le contrat doit être rempli en deux exemplaires :
Un pour le juge, un pour le club.

CLUB CANIN ABC
Rue x, Municipalité x, Canada, H0H 0H0

Date

Adresse du secrétaire de l’épreuve
Ville, province, code postal

Par la présente, je confirme mon intention de juger lors des épreuves de pistage du Club canin ABC qui auront lieu à _____ le [date].

Mes honoraires et/ou dépenses seront les suivants :

(Le présent contrat peut également inclure toute autre entente conclue entre le juge et le club, y compris le nombre maximal de chiens à juger, les types d’épreuves, etc.)

_____ Signature du juge	_____ Président ou secrétaire de l’épreuve
_____ Adresse	_____ Adresse
_____ Ville, province, code postal	_____ Ville, province, code postal
_____ [numéro de téléphone et adresse courriel]	_____ [numéro de téléphone et adresse courriel]



Le 13 janvier 2013

Nom du juge éventuel 000000

Rue

Ville

Code postal

Club organisateur de l'événement : Club canin ABC 0000

N° de référence : 100000

N° d'événement : 120000

Date : [Le 18 mars 2013]

Lieu : Municipalité X Canada

La présente confirme que l'affectation du juge pour l'événement mentionné ci-dessus comprendra les épreuves suivantes :

Chien de pistage

Chien de pistage urbain

Chien de pistage par excellence

Chien de pistage urbain par excellence

CLUB CANIN ABC
Rue x, Municipalité x, Canada, H0H 0H0

Date

Veuillez trouver ci-joint le programme officiel de notre prochaine épreuve de pistage qui aura lieu le [date] à [ville] pour [toutes races ou races spécifiques seulement].

Veuillez agréer nos salutations distinguées,

Club canin ABC
Secrétaire de l'épreuve
[numéro de téléphone de jour et adresse électronique]

p. j.

Liste de distribution :

- deux (2) copies à la Division des expositions et concours du CCC
- une (1) copie au directeur de zone
- une (1) copie au représentant des épreuves de pistage de la zone
- une (1) copie au juge de l'épreuve de pistage
- une (1) copie au directeur de l'épreuve de pistage et au Comité de l'épreuve de pistage
- Concurrents éventuels



FORMULAIRE POUR LES JUGES REMPLAÇANTS EN CAS D'URGENCE

Nota : Ce formulaire doit être envoyé au Club Canin Canadien, Division des expositions et concours, avec les résultats des événements. Veuillez utiliser un formulaire par juge remplaçant.

Informations sur le club

Nom du club : _____

Date(s) de l'événement : _____ Type d'événement : _____

Nom du (de la) secrétaire de l'événement : _____ Adresse électronique : _____

Juge approuvé

Nom du juge approuvé : _____

Date de réception de la notification de l'impossibilité pour le juge approuvé de remplir ses fonctions : _____

Préciser comment la notification a été reçue : ☐ Courriel ☐ Téléphone ☐ Autre

Quelle a été l'explication fournie? _____

Juge remplaçant

Nom du juge remplaçant : _____

Adresse postale : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____ Adresse électronique : _____

Le juge remplaçant figure-t-il sur la liste des juges approuvés ? ☐ OUI ☐ NON

Date : _____ Numéro de l'événement : _____

Classes/races jugées : _____

Date : _____ Numéro de l'événement : _____

Classes/races jugées : _____

Date : _____ Numéro de l'événement : _____

Classes/races jugées : _____

Formulaire rempli par : _____

Nom

Date

EXEMPLE

NOM DU CLUB

REGISTRE DU « TIRAGE DES INSCRIPTIONS » servant à déterminer l'ordre du catalogue

Date du tirage
des inscriptions :

Lieu :

Secrétaire
de l'épreuve :

N° de catalogue	Nom du participant	Nom du chien	Titre TD, TDX	Titre UTD, UTDX	Remarques
101			TD		
102			TD		
103			TD		
104			TD		
Substitut TD 01			TD		
105			TDX		
106			TDX		
Substitut TDX 01			TDX		
02			TDX		

Par exemple, ce club organise : 4 pistes TD et 5 inscriptions TD.

2 pistes TDX et 4 inscriptions TDX.

Après la date de clôture des inscriptions, le club connaîtra le nombre d'inscriptions reçues pour chaque niveau et pourra créer un formulaire de « tirage » destiné aux registres du club, qu'il pourra utiliser pour déterminer l'ordre du catalogue.

Exemple de courriel de notification envoyé aux concurrents pour les informer qu'ils ont obtenu une piste dans l'épreuve et leur transmettre leur numéro de catalogue, ou qu'ils figurent sur la liste d'attente.

CLUB CANIN ABC
Rue x, Municipalité x, Canada, H0H 0H0

Date

Monsieur, Madame,

Conformément aux règles relatives au tirage des inscriptions (article 6.6 des *Règlements*), je vous informe que vous avez obtenu une piste dans la prochaine épreuve TD qui aura lieu le _____.

Votre position dans l'épreuve est le numéro de catalogue _____.

ou

Conformément aux règles relatives au tirage des inscriptions (article 6.6 des *Règlements*), je vous informe que vous avez été inscrit en première position sur la liste d'attente pour la prochaine épreuve TD qui aura lieu le _____.

Conformément à l'article 10.1.8 des *Règlements*, il est interdit aux exposants d'entraîner leur chien sur les terrains de l'épreuve de pistage ou dans les zones désignées pour l'épreuve de pistage urbain dans les dix (10) jours précédant l'épreuve.

(Les emplacements des épreuves seront fournis sous forme de cartes JPEG, d'adresses ou d'itinéraires, par exemple : terrain privé situé à l'intersection de la route 12 et du chemin 54, comté Bishop, ou campus du collège ABC.)

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Secrétaire de l'épreuve, Club canin ABC

[numéro de téléphone de jour et adresse électronique]



FORMULAIRE DE DEMANDE DE FOURNITURES D'ÉVÉNEMENTS (Épreuve de pistage)

Nom du club : _____ Numéro du club : _____

Adresse de livraison : _____ Numéro de téléphone : _____

Dates des événements : _____ Numéros des événements : _____

Nom de l'article demandé	N° de l'article demandé	Quantité proposée pour un événement	Quantité commandée
Règlements des épreuves de pistage	315-01-06	Voir la note ci-dessous	
Trousse des formulaires officiels de plainte 1. (Plainte déposée lors de l'événement) 2. (Grief officiel) 3. (Plainte déposée directement auprès du CCC) 4. (Chèques et cartes de crédit refusés)	105-01-06	Disponible en ligne seulement	
Feuille couverture – Tracé de l'épreuve de pistage	151-15-71	1	
Feuille du juge - Tracé de l'épreuve de pistage	151-15-70	18	
Rapport d'évaluation d'apprenti juge de l'épreuve de pistage	152-15-71	1	
Formulaire du juge - Excuse ou disqualification	150-00-61	1	
Formulaire de demande d'adhésion	103-01-06	3	
Formulaire – Droit de participation pour non-membre	150-00-70	3	
Formulaire pour les juges remplaçants en cas d'urgence	152-00-60	1	

Les quantités indiquées sont recommandées pour un seul événement (un événement équivaut à un numéro d'événement). Les quantités commandées doivent être basées sur le nombre anticipé d'inscriptions. Les livres de règlements sont maintenant disponibles en ligne à www.ckc.ca/fr en cliquant sur Événements, puis sur Formulaires - événements et Livres de règlements dans le menu déroulant. Ils ne seront pas fournis. Si la demande inclut un livre de règlement, un seul exemplaire sera envoyé avec les fournitures d'événements.

Si vous téléchargez les formulaires affichés sur le site Web du CCC, veuillez transmettre une copie au siège social avec les résultats des événements.

AVIS

Afin de recevoir les fournitures en temps voulu, la commande doit être reçue au siège social du CCC au moins 60 jours (deux mois) avant la date de l'événement. L'envoi sera expédié par la poste six semaines avant la date de l'événement. Veuillez noter que s'il est nécessaire d'expédier la commande par service de messagerie ou par poste prioritaire, le club organisateur devra en assumer le coût. Toute demande reçue dans un délai de 45 jours de la date de l'événement sera assujettie à des frais de manutention au montant de 100,00 \$ (taxes en sus). Si la commande est pour plus d'un club, les frais seront imposés à chacun des clubs. Si le paiement est effectué par carte de crédit, les détails de la carte de crédit peuvent être transmis avec le formulaire de demande de fournitures.

CANADIAN KENNEL CLUB®



CLUB CANIN CANADIEN^{MD}

5397 EGLINTON AVE W, SUITE 101, ETOBICOKE, ON, M9C 5K6 | TEL (416) 675-5511 | 1 (855) 364 - 7252 | www.ckc.ca

TRACKING TEST COVER SHEET
FEUILLE COUVERTURE-ÉPREUVES DE PISTAGE

NAME OF CLUB/NOM DU CLUB: _____

LOCATION/LIEU: _____

DATE: _____

TD	
TDX	
UTD	
UTDX	

Please indicate the number of plotting sheets attached for each test on the appropriate box above.
Veuillez indiquer le nombre de diagramme pour épreuves de postage inclus pour chaque épreuve dans la case appropriée

Event Secretary's Signature/Signature due secrétaire de l'épreuve

Formulaire d'inscription officiel (Épreuve de pistage). Veuillez télécharger ce formulaire à partir du site Web du CCC.

Conformément à l'article 6.3.2 (1) des *Règlements*, tous les titres de pistage que le chien a obtenus doivent être inscrits sur le formulaire.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION OFFICIEL DU CLUB CANIN CANADIEN (épreuve de pistage)

Nom du club : _____
Date de l'événement : _____

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉVÉNEMENT

FRAIS : Droits d'inscription \$ _____ Frais de TCN \$ _____ Total \$ _____

ÉPREUVE CHOISIE :

- ☐ Novice (FTN) ☐ Avancé (FTA)
☐ Intermédiaire (FTI) ☐ Retriever (FTR)

RENSEIGNEMENTS SUR LE CHIEN

Nom enregistré du chien : _____

Race : _____ Nom usuel : _____ Mâle ☐ Femelle ☐

- ☐ N° d'enregistrement du CCC
☐ N° d'inscription à l'événement du CCC
☐ N° de participation à l'événement du CCC
- ☐ N° de certification races diverses du CCC
☐ Numéro de compétition temporaire (TCN)

Inscrire le numéro ici : _____

Date de naissance : _____
jj mm aa

Lieu de naissance : ☐ Canada ☐ Ailleurs

Éleveur : _____

Père : _____

Mère : _____

RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) PROPRIÉTAIRE(S) ET L'AGENT

Propriétaire(s) inscrit(s) : _____

N° de membre : _____
N° de membre : _____
N° de membre : _____

Manieur : _____

Adresse du propriétaire : _____

Nom de l'agent (le cas échéant) : _____

Adresse de l'agent : _____
Rue Ville Prov. Code postal

Voici un exemple d’horaire de jugement.

CLUB CANIN ABC

Rue x, Municipalité x, Canada, H0H 0H0

HORAIRE DU JUGEMENT

Date de l’épreuve

Nom du juge

Nombre de participants TD TDX UTD UTDX

Le tirage aura lieu à _____ h. Conformément aux *Règlements des épreuves de pistage*, Article 6.12.1, « Les pistes pour chaque niveau doivent être numérotées et tirées au sort par chaque exposant au moins une demi-heure avant le début des épreuves. » Aucun échange de piste ne sera permis, puisque les pistes sont attribuées selon les chiens inscrits et seront exécutées dans l’ordre des numéros de piste. Le tirage aura lieu à _____ [adresse]

JUGEMENT : Le jugement débutera à ____h____. Un convoi quittera l’emplacement indiqué à ____h____ pour conduire les exposants et les spectateurs au site de pistage. Toute personne désirant participer à titre d’observateur doit être présente à l’endroit indiqué avant ____h____.

Merci et bonne chance!

Club canin ABC
Secrétaire de l’épreuve
[numéro de téléphone de jour et adresse électronique]

**RELEVÉ DES DROITS D'ÉVÉNEMENTS****2026****POUR LES ÉVÉNEMENTS TENUS DU 6^e JANVIER AU 31 DÉCEMBRE***(sauf pour les concours d'agilité)***DIRECTIVES :**

- Le présent formulaire doit être rempli et signé par le secrétaire de l'événement ou par un signataire autorisé du club.
- Les signatures doivent être à l'encre et en lettres cursives.
- LE PAIEMENT EN TOTALITÉ DOIT ACCOMPAGNER LES RÉSULTATS ET LE PRÉSENT RELEVÉ LORSQUE REMIS AU CCC.
- Un relevé séparé doit être rempli pour chaque numéro d'événement.
- Le présent formulaire NE DOIT PAS être utilisé pour les tests Bon voisin canin.
- Les résultats des événements tenus conjointement seront facturés tel qu'indiqué sur la demande de date d'événement.**

Nota : Si un chien est inscrit plus d'une fois à un même événement (deux inscriptions en classes officielles) cela est considéré comme deux inscriptions payées. P. ex. si un chien est inscrit en ouverte B et utilisé en obéissance ou si un chien est inscrit en ouverte et amateur dans un concours pour retrievers, deux droits d'enregistrement des résultats doivent être remis.

NOM DU CLUB : _____ N° DU CLUB : _____

DATE DE L'ÉVÉNEMENT : _____

N° DE LA DEMANDE D'ÉVÉNEMENT : _____

TYPE D'ÉVÉNEMENT : _____

Nombre d'inscriptions	Type d'inscription	Droit	Total partiel
_____	Tous les chiens inscrits (sauf chiots 4 – 6 m)	@ _____ \$	_____ \$
_____	Nombre de chiens avec un numéro de compagnon canin (ces chiens doivent être inclus dans le nombre d'inscriptions de tous les chiens inscrits)	*(Le cas échéant)	_____ \$
_____	Chiens en attente d'enregistrement (TCN)	@ 10,00 \$ le chien	_____ \$
_____	Tous les bébés chiots (4 à 6 mois)	@ 2,00 \$ le chien	_____ \$

Droits	
Par inscription par événement lorsque le nombre total d'inscriptions est de 125 chiens ou moins	5,00 \$
Par inscription par événement lorsque le nombre total d'inscriptions est de 126 chiens ou plus	6,50 \$*
Chiens en attente d'enregistrement (TCN)	10,00\$
Bébés chiots – 4 à 6 mois	2,00 \$
expositions de races limitées	6,50 \$

Total partie	_____ \$
Ajouter les taxes applicables :	
(Qc, Man., Alb., Sask., C.-B., Yn) TPS de 5%	_____
(ON) TVH de 13%	_____
(N.-É.) TVH de 14%	_____
(T.-N.-L., N.-B., Î.-P.-É.) TVH de 15%	_____
TOTAL	_____ \$

REMPLIR SI L'ÉVÉNEMENT INDIQUÉ CI-DESSUS A ÉTÉ TENU CONJOINTEMENT AVEC LE CLUB ORGANISATEUR
(Les renseignements doivent correspondre à ceux indiqués sur la demande de date d'événement aux fins de facturation.)

Nom du club organisateur : _____	N° du club organisateur : _____
Nom du club qui recevra la facture des résultats : _____	

Je certifie que les renseignements qui figurent sur le présent relevé sont exacts.

Signature du secrétaire de l'événement _____

Signature du signataire autorisé du club _____

Poste du signataire autorisé du club _____

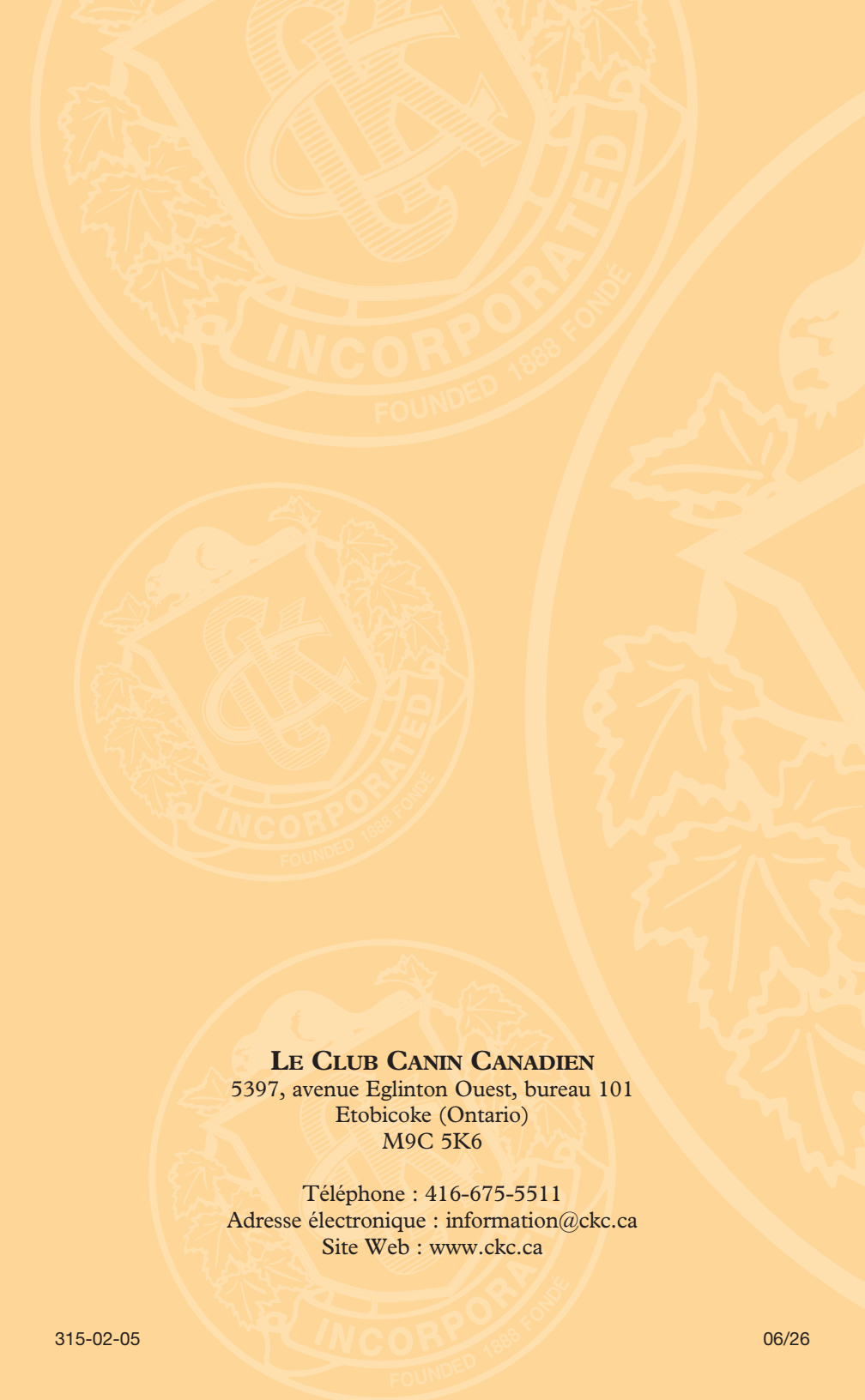
HORAIRE DES PISTES - TD / UTD / UTDX

NUMÉRO DE PISTE	NUMÉRO DE CATA- LOGUE	HEURE DE DÉPART DU TRACEUR	HEURE DE DÉPART DU CHIEN	NOM DU TRACEUR	NOMBRE DE FANIONS	COULEUR DU FANION
N° 1						
N° 2						
N° 3						
N° 4						
N° 5						
N° 6						
N° 7						
N° 8						
N° 9						
N° 10						
N° 11						
N° 12						
N° 13						

HORAIRE DES PISTES - TDX

NUMÉRO DE PISTE	PISTE N° 1	PISTE N° 2	PISTE N° 3
NUMÉRO DE CATALOGUE			
NOM DU TRACEUR			
HEURE DE DÉPART DU TRACEUR			
COULEUR DU FANION DE LA PISTE	N°	N°	N°
COULEUR DU FANION DE L'ARTICLE	N°	N°	N°
NOM DU TRACEUR DE PISTE SECONDAIRE			
HEURE DE DÉBUT DU TRAÇAGE DES PISTES SECONDAIRES			
COULEUR DU FANION DES PISTES SECONDAIRES	N°	N°	N°
HEURE DE DÉPART DU CHIEN			
NOMBRE TOTAL DE FANIONS			

NUMÉRO DE PISTE	PISTE N° 4	PISTE N° 5	PISTE N° 6
NUMÉRO DE CATALOGUE			
NOM DU TRACEUR			
HEURE DE DÉPART DU TRACEUR			
COULEUR DU FANION DE LA PISTE	N°	N°	N°
COULEUR DU FANION DE L'ARTICLE	N°	N°	N°
NOM DU TRACEUR DE PISTE SECONDAIRE			
HEURE DE DÉBUT DU TRAÇAGE DES PISTES SECONDAIRES			
COULEUR DU FANION DES PISTES SECONDAIRES	N°	N°	N°
HEURE DE DÉPART DU CHIEN			
NOMBRE TOTAL DE FANIONS			



LE CLUB CANIN CANADIEN

5397, avenue Eglinton Ouest, bureau 101
Etobicoke (Ontario)
M9C 5K6

Téléphone : 416-675-5511
Adresse électronique : information@ckc.ca
Site Web : www.ckc.ca